

WILAYA DE BEJAIA
DAÏRA D'AKBOU
COMMUNE D'AKBOU

Avis d'Attribution Provisoire de Marché

NIF n° : 097706259142809

Conformément à l'article 46 de la loi 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 du Décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, le président de l'assemblée populaire communale d'Akbou informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°21/2025 relatif ; Réalisation d'une cantine scolaire et 02 salles de classes en surélévation au niveau de l'école primaire IFFIS Larbi.(Programme :42/2025), paru sur les quotidiens ; «e-Bourse »et «الحقيقة اليوم» le 04/12/2025, sur la presse électronique agréée « elmoudjaz » et « خبر برس » Le 04/12/2025 et « BOMOP » en Arabe et en français, qu'à l'issue de l'évaluation de l'offre financière et technique, le marché a été attribué provisoirement comme suit :

N°	Désignation de l'entreprise	N.I.F	Montant	Délai de réalisation	Note Technique	Obs.
01	سودة بشير مؤسسة اشغال البناء في مختلف مراحله و المسافة و الترخيص قرية جدالة مركز بني ورتيلان سطيف	183192200364159	46 732 192.50 DA Avec rabais de 10% 42 058 973.25 DA	DIX (10) Mois	29/50	Offre pré qualifiée technique ment et moins disante

Conformément a l'article 56 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les réglés générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la commune d'Akbou, dans un délai de 10 jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou les quotidiens cités ci-dessus ou la presse électronique agréées. Si le dixième jour coïncide avec un jour férie ou un jour de repos légal, la date limite est prorogée au jour ouvrable suivant, sont aussi invités les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, à se rapprocher du service contractant, au plus tard 03 jours à compter du 1^{er} jour de la publication du présent avis.